

**AVENANT DU 27 SEPTEMBRE 2016 A L'ACCORD RELATIF A L'HARMONISATION DES
RETRAITES COMPLEMENTAIRES**

Entre le groupe de sociétés ci-après :

TOTAL S.A.
ELF EXPLORATION PRODUCTION S.A.S.
TOTAL GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES S.A.S.
TOTAL GLOBAL FINANCIAL SERVICES S.A.S.
TOTAL GLOBAL PROCUREMENT S.A.S.
TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES S.A.S.
TOTAL LEARNING SOLUTIONS S.A.S.
TOTAL FACILITIES MANAGEMENT SERVICES S.A.S.
TOTAL CONSULTING S.A.S.
TOTAL MARKETING SERVICES S.A.
TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S.
TOTAL LUBRIFIANTS S.A.
TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX S.A.S.
TOTAL FLUIDES S.A.S.
TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE S.A.
TOTAL RAFFINAGE CHIMIE S.A.
TOTAL RAFFINAGE FRANCE S.A.S.

représentées par Olivier CHAVANNE, Directeur des Relations Sociales du Groupe TOTAL,
ayant reçu mandat de toutes les sociétés susvisées,

d'une part,

et les organisations syndicales représentatives au périmètre de ce groupe de sociétés :

CONFÉDÉRATION AUTONOME DU TRAVAIL – CAT
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC – CFE-CGC
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL – CGT
SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET
EMPLOYÉS – SICTAME-UNSA

KB

d'autre part,

AP JA

~ 1/3

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de désigner, pour l'ensemble des sociétés entrant dans le champ d'application de l'accord du 30 mars 2012, des institutions AGIRC et ARRCO appartenant au même groupe de protection sociale.

Il s'inscrit dans le cadre des recommandations adoptées par le groupe de travail paritaire institué par l'article 8 de l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires, et mises en œuvre par les commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

La liste des sociétés signataires mentionnées à l'article 2 de l'accord relatif à l'harmonisation des retraites complémentaires du 30 mars 2012 est complétée des sociétés suivantes :

- TOTAL GLOBAL FINANCIAL SERVICES S.A.S.
- TOTAL GLOBAL PROCUREMENT S.A.S.
- TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES S.A.S.
- TOTAL LEARNING SOLUTIONS S.A.S.
- TOTAL FACILITIES MANAGEMENT SERVICES S.A.S.
- TOTAL CONSULTING S.A.S.

La société TOTAL GLOBAL SERVICES, partie à cet accord, a été renommée, au 1^{er} septembre 2016, TOTAL GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES.

ARTICLE 2 - DESIGNATION DES INSTITUTIONS AGIRC ET ARRCO

Pour l'ensemble des sociétés parties au présent avenant, qui entrent dans le champ d'application de l'accord relatif à l'harmonisation des retraites complémentaires du 30 mars 2012, sont désignées à compter du 1^{er} janvier 2017 les institutions de retraite complémentaire du groupe paritaire de protection sociale AG2R LA MONDIALE, soit :

- pour les adhésions de Retraite Complémentaire Agirc : AG2R Réunica Agirc
- pour les adhésions de Retraite Complémentaire Arrco : AG2R Réunica Arrco.

ARTICLE 3 - ENTREE EN VIGUEUR – DUREE – REVISION – DENONCIATION

Le présent avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et est conclu pour une durée indéterminée.

La révision et la dénonciation de cet avenant sont régies par les dispositions de l'article 9 de l'accord relatif à l'harmonisation des retraites complémentaires du 30 mars 2012.

ARTICLE 4 - DEPOT

Le texte du présent protocole sera déposé auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de l'Île-de-France et auprès du secrétariat du greffe du Conseil de prud'hommes de Nanterre, conformément aux dispositions des articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du Code du travail.

KB

JA

AD

2/3

2

Fait à la Courbevoie, le 27 septembre 2016

En 9 exemplaires originaux

Pour le groupe de sociétés :

Olivier CHAVANNE

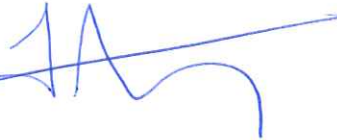
Directeur des Relations Sociales du Groupe TOTAL



Pour les organisations syndicales représentatives au niveau de ce groupe de sociétés :

CONFEDERATION AUTONOME DU TRAVAIL – CAT

JOEL AUTIE



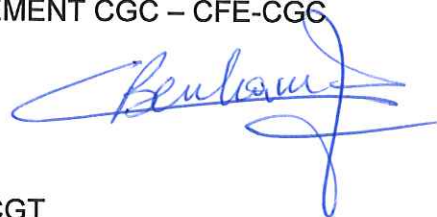
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT

Angel Robo



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC – CFE-CGC

Khalid BENTHAMOU



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL – CGT

SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET EMPLOYÉS – SICTAME-UNSA